



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_081-DE



Conseil Communautaire du 19 mai 2025

Objet : Demande de subvention - Programme ACTEE : Fonds chêne saison 5 - Conventonnement

Numéro de délibération : CC2025_081

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Jacques BARON, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Fabrice HILLAIRET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, François BERTHON, Michel FILLEUL, Liliane BEGUE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Thierry GIRAUD, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Renée BONNEAU, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU

Absents excusés ayant donné procuration :

Régis DUTHILLE donne pouvoir à François BOURGEOIS
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Maurice PERRIER
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Françoise MESNARD donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Jean MOUTARDE
Catherine BAUBRI donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Gilles VENNEN, Marie-Agnès BEGEY, Hubert COUPEZ, Philippe LACLIE, Pierre ARNAUD, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD,

Odile MEGRIER, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michèle S²LOW, GARNIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Marie-Pierre LE SELLIN, Sylvie SABOUREAU, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-ROUJOU, André LECLERE, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Frédéric EMARD, Francis GUAY, Jacques GOGUET, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Laurent BOUILLE, Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 74

Votants : 86

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - Programme chêne saison 5 - Conventonnement

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_081-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE),

Considérant que Vals de Saintonge Communauté est signataire d'un Contrat d'objectif territorial avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) dans lequel l'élaboration et le suivi d'un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) sont des actions à mettre en œuvre pour gérer plus efficacement son patrimoine, réduire ses consommations énergétiques et diminuer son empreinte carbone,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté souhaite se doter de moyens en ingénierie et d'un outil de gestion de son parc immobilier, performant et stratégique, en élaborant un SDIE,

Considérant que Vals de Saintonge Communauté a la compétence petite enfance, enfance, jeunesse et en partie la compétence scolaire, que dans le cadre de ses compétences l'enjeu de maîtriser les dépenses énergétiques tout en assurant le confort d'hiver et d'été des usagers vulnérables que représente ce public jeune fonde l'orientation de Vals de Saintonge Communauté d'opter pour un économe de flux « bâti scolaire »,

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR) est porteuse du programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66,

Considérant que ce programme apporte un financement via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique,

Considérant que la coopération entre les territoires est vivement encouragée dans le cadre de l'appel à projet Fonds CHÊNE saison 5, Vals de Saintonge Communauté et le Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont déposé une candidature commune, portée par le SDEER, coordinateur du groupement.

Le 18 avril 2025, le dossier de candidature a été retenu par le jury du programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- le recrutement d'un économe de flux dont le rôle est de piloter l'élaboration du SDIE et de suivre sa mise en œuvre opérationnelle au sein de Vals de Saintonge Communauté, en mobilisant 2/3 de son temps sur la gestion du « bâti scolaire »,
- l'élaboration du Schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux de Vals de Saintonge Communauté dont le périmètre porterait sur 73 bâtiments communautaires pour une surface estimée à 61 681 m².

Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre ces actions en matière d'efficacité énergétique validées par le jury de l'appel à projet CHÊNE saison 5.

Les dépenses éligibles sont : le poste d'économe de flux évalué à 150 000 € chargé pour un contrat d'une durée de 3 ans et l'étude technique du SDIE évalué à 168 000 € HT.

Ces dépenses s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

- pour le recrutement d'un économe de flux : la dépense prévisionnelle est estimée à 150 000 € charges comprises pour un contrat de 3 ans, l'aide prévisionnelle est estimée à 32 500 € correspondant à 65 % pour les dépenses réalisées à compter du 01/09/2025 et jusqu'au 30/09/2026 (40 % taux de base + 25 % de bonification pour un économe de flux bâti scolaire),
- pour l'élaboration du SDIE : la dépense prévisionnelle est estimée à 168 000 € HT, l'aide prévisionnelle est estimée à 100 800 € correspondant à 60 % de la dépense prévisionnelle (50 % taux de base + 10 % de bonification pour les SDIE).

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SDEER, coordinateur, et dont Vals de Saintonge Communauté est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des membres du groupement.

Les crédits sont inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury d'ACTEE pour l'appel à projet du Fonds CHÊNE saison 5,
- d'approuver le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SDEER en tant que coordonnateur dont Vals de Saintonge Communauté est membre,
- d'autoriser monsieur le président à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'appel à projet du Fonds CHÊNE saison 5 et retenue par le jury d'ACTEE,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 85
- Contre : 0
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 017-200041689-20250519-CC2025_081-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,